

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2026**  
**PROCES-VERBAL**

---

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de M. Jacquart, maire.

Monsieur Jacquart déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Maurine HARO, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 30 présents à l'ouverture de cette séance.

**ETAIENT PRESENTS** : Arnaud Jacquart, Lisa Pétry, Bernadette Saint-Léger, Régis Fliniaux, Gaëlle Stock, Jonathan Izard, Amélie Hubert, Yohann Yahiaoui, Isabelle Rasselet, Jean-Marc Collet, Roger Serralunga, Christine Wacogne, Didier Crémont, Olivier Vaudran, Magali Dansin, Fabrice Claeys, Vincent Clément, Ludivine Stocker, Coralie Lemaire, Gaëlle Nolin, Marie Pagazzi, Baptiste Parant, Thomas Pottier, Maurine Haro, Brigitte Philippe, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Sébastien Dervin, Véronique Rondelli-Luc, Thierry Bouyé.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** : Alain Bureau donne pouvoir à Jean-Marc Collet ; Dominique Collard donne pouvoir à Brigitte Philipe ; Solenne Weber donne pouvoir à Régis Fliniaux

**EXCUSES NON REPRESENTES** : 0

**ABSENTS NON EXCUSES** : 0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026 , joint en annexe.

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026**

- 1. ADMINISTRATION : élection du maire délégué d'Aÿ (PV)**
- 2. ADMINISTRATION : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026**
- 3. ADMINISTRATION : modifications des membres des commissions facultatives**
- 4. ADMINISTRATION : actualisation des membres de la commissions CAO, DSP**
- 5. ADMINISTRATION : modification de la présidence de la commission accessibilité**
- 6. ADMINISTRATION : modification des membres du SIVU école de musique et Syndicat de la Plaine d'Aÿ**
- 7. ADMINISTRATION : modification des membres du CST**
- 8. ADMINISTRATION : modification des membres des instances : Comité syndical du PNRMR, PCC, SPL E PRESOIR**
- 9. FINANCES : indemnités des élus**
- 10. FINANCES : compte financier unique**
- 11. FINANCES : affectation définitive du résultat 2025**
- 12. FINANCES : rapport annuel des ventes et acquisitions**
- 13. FINANCES : participation de Mutigny, enfants scolarisés sur Aÿ**
- 14. FINANCES : participation des communes, classe ULIS**
- 15. FINANCES : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois de la forêt communale**
- 16. FINANCES : échange de parcelle avec Plurial Novilia (allée des anémones)**
- 17. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs**
- 18. QUESTIONS DIVERSES**

|                         |
|-------------------------|
| Début de séance : 18h30 |
|-------------------------|

### **1. ADMINISTRATION : ELECTION DU MAIRE DELEGUE D'AY ( PV)**

Suite à son élection en tant que maire d'Aÿ-Champagne, M. Jacquart a décidé de démissionner de sa fonction de maire délégué d'Aÿ. Cette démission a été acceptée par M. le Préfet de la Marne le 9 juin 2026. Une nouvelle élection du Maire délégué d'Aÿ est donc organisée et se déroulera au scrutin secret, uninominal.

*(Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus)*

Après avoir fait l'appel, un secrétaire de séance a été nommé par le conseil municipal.

2 assesseurs ont été désignés en la personne de Mme Stock et Mme Pagazzi pour procéder à l'élection du maire délégué d'Aÿ.

*M. Régis Fliniaux est élu maire de la commune déléguée d'Aÿ à l'unanimité des votants, les membres de l'opposition n'ayant pas participé au vote. M. Bouyé s'est exprimé pour le groupe en indiquant qu'il n'y avait pas d'utilité à avoir un maire délégué d'Aÿ.*

*Régis Fliniaux remercie ensuite les élus qui lui ont témoigné leur confiance. « cette équipe, jeune, a déjà montré à plusieurs reprises, ses compétences et son savoir-faire. Continuons sur le même chemin, ensemble nous devons être à la hauteur de ce qu'attendent de nous nos administrés. Merci encore pour votre soutien, et dans un 2<sup>ème</sup> temps, je voudrais avoir une pensée particulière pour Vincent qui nous a quitté trop tôt ».*

### **2. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin dernier.

Le procès-verbal est en pièce annexe de la note de synthèse.

**PV ADOPTE**

### **3. ADMINISTRATION : modification de la composition des commissions facultatives**

Suite au décès de M. Droin, une nouvelle élection du maire d'Aÿ-Champagne se déroula le 1<sup>er</sup> juin à l'issue de laquelle M. Jacquart fut élu maire de la commune.  
Monsieur Alain Bureau a également intégré le conseil municipal.

Il convient donc de modifier la présidence de chaque commission municipale par le nom du nouveau maire et procéder à des changements de membres dans certaines commissions municipales.

**Il est proposé** la composition des commissions municipales comme ci-dessous :

DELIBERATION ADOPTEE

| <b>Commission communication</b> |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| Arnaud JACQUART - Président     |                        |
| Lisa PETRY ( Adjointe)          | Sandrine DAILLY        |
| Jonathan IZARD                  | Véronique RONDELLI-LUC |
| Amélie HUBERT                   |                        |
| Roger SERRALUNGA                |                        |
| Bernadette SAINT-LEGER          |                        |
| Fabrice CLAEYS                  |                        |
| Yohann YAHIAOUI                 |                        |
| Maurine HARO                    |                        |

| <b>Commission sécurité / citoyenneté</b> |                        |
|------------------------------------------|------------------------|
| Arnaud JACQUART - Président              |                        |
| Jean-Marc COLLET (Adjoint)               | Marie PAGAZZI          |
| Christine WACOGNE                        | Michelle BENARD-LOUIS  |
| Didier CREMONT                           | Véronique RONDELLI-LUC |
| Amélie HUBERT                            | Alain BUREAU           |
| Roger SERRALUNGA                         |                        |
| Bernadette SAINT-LEGER                   |                        |
| Fabrice CLAEYS                           |                        |

| Commission santé, prévention, développement durable |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| Arnaud JACQUART - Président                         |                  |
| Bernadette SAINT-LEGER (Adjointe)                   | Ludivine STOCKER |
| Magali DANSIN                                       | Sandrine DAILLY  |
| Baptiste PARANT                                     | Sébastien DERVIN |
| Isabelle RASSELET                                   |                  |
| Amélie HUBERT                                       |                  |
| Olivier VAUDRAN                                     |                  |
| Thomas POTTIER                                      |                  |

| Commission festivités et jumelage |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| Arnaud JACQUART - Président       |                        |
| Régis FLINIAUX (Adjoint)          | Thomas POTTIER         |
| Christine WACOGNE                 | Sandrine DAILLY        |
| Gaëlle NOLIN                      | Véronique RONDELLI-LUC |
| Vincent CLEMENT                   |                        |
| Baptiste PARANT                   |                        |
| Isabelle RASSELET                 |                        |
| Roger SERRALUNGA                  |                        |

| Commission vie locale et attractivité |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Arnaud JACQUART - Président           |                 |
| Jonathan IZARD (Adjoint)              | Maurine HARO    |
| Lisa PETRY                            | Sandrine DAILLY |

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Coralie LEMAIRE  | Dominique COLLARD |
| Gaëlle STOCK     |                   |
| Yohann YAHIAOUI  |                   |
| Ludivine STOCKER |                   |
| Amélie HUBERT    |                   |

| <b>Commission affaires sociales</b> |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Arnaud JACQUART - Président         |                       |
| Gaëlle STOCK (Adjoint)              | Olivier VAUDRAN       |
| Christine WACOGNE                   | Brigitte PHILIPPE     |
| Magali DANSIN                       | Michelle BENARD-LOUIS |
| Solenne WEBER                       |                       |
| Isabelle RASSELET                   |                       |
| Ludivine STOCKER                    |                       |
| Bernadette SAINT-LEGER              |                       |

| <b>Commission enfance et jeunesse</b> |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Arnaud JACQUART - Président           |                       |
| Amélie HUBERT (Adjointe)              | Brigitte PHILIPPE     |
| Vincent CLEMENT                       | Michelle BENARD-LOUIS |
| Baptise PARANT                        | Gaëlle STOCK          |
| Bernadette SAINT-LEGER                |                       |
| Gaëlle NOLIN                          |                       |
| Magali DANSIN                         |                       |
| Solenne WEBER                         |                       |

| <b>Commission aux associations</b>   |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Arnaud JACQUART - Président          |                  |
| Yohann YAHIAOUI (Adjoint)            | Gaëlle NOLIN     |
| Vincent CLEMENT (Conseiller délégué) | Sandrine DAILLY  |
| Alain BUREAU                         | Sébastien DERVIN |
| Gaëlle STOCK                         |                  |
| Ludivine STOCKER                     |                  |
| Lisa PETRY                           |                  |
| Maurine HARO                         |                  |

| <b>Commission aux bâtiments, patrimoine, urbanisme</b> |                  |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| Arnaud JACQUART - Président                            |                  |
| Isabelle RASSELET (Adjointe)                           | Jean-Marc COLLET |
| Solenne WEBER (Conseillère déléguée)                   | Sébastien DERVIN |
| Coralie LEMAIRE                                        | Thierry BOUYE    |
| Didier CREMONT                                         | Alain BUREAU     |
| Lisa PETRY                                             |                  |
| Bernadette SAINT-LEGER                                 |                  |
| Fabrice CLAEYS                                         |                  |

| <b>Commission voirie</b>    |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Arnaud JACQUART - Président |                 |
| Didier CREMONT              | Yohann YAHIAOUI |
| Alain BUREAU                | Thierry BOUYE   |

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| Marie PAGAZZI    | Michelle BENARD-LOUIS |
| Jean-Marc COLLET |                       |
| Jonathan IZARD   |                       |
| Lisa PETRY       |                       |

*V. Rondelli-Luc souligne à nouveau le manque de répartition auquel A. Jacquart rétorque que « c'est une répartition fidèle au résultat du vote des dernières élections ».*

*Ce que conteste Mme Rondelli-Luc et termine en indiquant : « j'entends bien, par rapport à notre groupe , c'est ce que je souhaitais à nouveau souligné ».*

#### DELIBERATION ADOPTEE

#### 4. ADMINISTRATION : actualisation de la composition des commissions CAO et DSP

Suite au décès de M. Droin et de l'élection de M. Jacquary en tant que maire d'Aÿ-Champagne, il convient de modifier la composition de la CAO et de la DSP. La présidence revient à M. le Maire et il est proposé que M. Bureau intègre les commissions.

**Il est proposé** de fixer la composition comme suit :

| Commission d'appel d'offres                                 |                   |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|
| Arnaud JACQUART – Président                                 |                   |
| + 5 membres du Conseil Municipal titulaires et 5 suppléants |                   |
| Lisa PETRY                                                  | Yohann YAHIAOUI   |
| Solenne WEBER                                               | Jean-Marc COLLET  |
| Fabrice CLAEYS                                              | Jonathan IZARD    |
| Christine WACOGNE                                           | Isabelle RASSELET |
| Alain BUREAU                                                | Régis FLINIAUX    |

| Commission DSP                                                                                                                                                       |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Arnaud JACQUART – Président</b></p> <p style="text-align: center;">+ 5 membres du Conseil municipal titulaires et 5 suppléants</p> |                   |
| Lisa PETRY                                                                                                                                                           | Jean-Marc COLLET  |
| <b>Alain BUREAU</b>                                                                                                                                                  | Régis FLINIAUX    |
| Jonathan IZARD                                                                                                                                                       | Isabelle RASSELET |
| Yohann YAHIAOUI                                                                                                                                                      | Didier CREMONT    |
| Thierry BOUYE                                                                                                                                                        | Sébastien DERVIN  |

*V. Rondelli-Luc : « la CAO, je souligne aussi bien qu'il n'y ait aucune obligation, à intégrer un membre de l'opposition , cela fait petits arrangements entre amis...car si un jour on est amené à délibérer sur un gros appel d'offres...*

*B. Saint-Léger : Si nous étions amis , pourquoi pas...mais ce n'est pas le cas.*

*A. Jacquart ; il est inutile de rentrer dans ce genre de considérations*

*T. Bouyé : nous n'avez pas compris la subtilité*

*V. Rondelli-Luc : au moins c'est dit*

*T. Bouyé : il n' y a personne de l'opposition dans la CAO*

*A. Jacquart : nous notons votre opposition*

*V. Rondelli-Luc: mais sur la notion d'amis, c'est un peu dur comme terme*

*A. Jacquart : c'est vous qui l'avez évoqué Mme Rondelli-Luc*

*V. Rondelli-Luc : c'est tout, je note.*

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

## 5. ADMINISTRATION : actualisation de la Présidence de la commission accessibilité

Pour la Commission d'accessibilité, suite au décès de M. Droin, seul le nom du Président doit être modifié ( le Maire étant président de droit).

**Il est proposé** la composition comme ci-dessous :

| Commission communale pour l'accessibilité |
|-------------------------------------------|
| <b>Arnaud JACQUART – Président</b>        |

|                                                                                                                                                                |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Représentants de la commune, associations ou organismes représentant personnes handicapées, personnes âgées, acteurs économiques ou autres usagers de la Ville |                       |
| Bernadette SAINT-LEGER                                                                                                                                         | Michelle BENARD-LOUIS |
| Fabrice CLAEYS                                                                                                                                                 |                       |
| Ludivine STOCKER                                                                                                                                               |                       |
| Représentants d'associations                                                                                                                                   |                       |

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

#### **6. ADMINISTRATION : modification des membres du SIVU école de musique et syndicat de la Plaine d'Aÿ**

Il est proposé que M. Vincent CLEMENT soit nommé membre titulaire du syndicat de l'école intercommunale de musique d'Epernay et Madame Rasselet membre suppléant du syndicat intercommunal de la Plaine d'Aÿ en remplacement de M. Vincent Droin.

Il est proposé que soient nommés :

| <b>SIVU Ecole intercommunale de musique d'Epernay</b> |                 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|
| 2 titulaires                                          | 2 suppléants    |
| Vincent CLEMENT                                       | Yohann YAHIAOUI |
| Solenne WEBER                                         | Arnaud JACQUART |

| <b>Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la plaine d'Aÿ</b> |                   |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 5 titulaires                                                       | 5 suppléants      |
| Didier CREMONT                                                     | Isabelle RASSELET |
| ARNAUD JACQUART                                                    | Yohann YAHIAOUI   |
| Lisa PETRY                                                         | Régis FLINIAUX    |
| Solenne WEBER                                                      | Jonathan IZARD    |
| Sébastien DERVIN                                                   | Sandrine DAILLY   |

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

## 7. ADMINISTRATION : modification des membres du CST

Suite au décès de M. Droin, il convient de changer la présidence et donc procéder à un changement de membre.

M. Jacquart , maire, devient président de droit.

IL est proposé que Mme Pétry devienne membre titulaire à la place de M. Jacquart et Mme Weber , membre suppléant, à la place de Mme Pétry.

**Il est proposé** que sont élus au sein du CST les membres suivants :

| Comité social territorial                                                       |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Arnaud JACQUART – Président<br>+ 3 membres du Conseil municipal et 3 suppléants |                  |
| Christine WACOGNE                                                               | Solenne Weber    |
| Lisa PETRY                                                                      | Jean-Marc Collet |
| Michelle BENARD-LOUIS                                                           | Brigitte Philipe |

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

## 8. ADMINISTRATION : modification des membres des instances suivantes : Comité syndical du PNRMR, PCC et SPL LE P'RESSOIR

Suite au décès de M. Droin, il convient de modifier la composition d'instances dans lesquelles M. Droin était nommé membre.

**Il est proposé** les désignations suivantes :

| CA SPL LE PRESSEIR |                 |
|--------------------|-----------------|
| Régis FLINIAUX     | Arnaud JACQUART |
| AG SPL LE PRESSEIR | Arnaud JACQUART |

| Petites Cités de Caractère |                |
|----------------------------|----------------|
| Arnaud JACQUART            | Régis FLINIAUX |

| Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| Titulaire                                     | Suppléant  |
| Arnaud JACQUART                               | Lisa PETRY |

*Pas de question*

## DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

### 9. FINANCES : indemnités des élus

Les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Dans les communes nouvelles, les maires délégués perçoivent l'indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de maire fixée en fonction de la population de la commune déléguée, l'indemnité de maire délégué ne pouvant être cumulée avec celle d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

Les conseillers municipaux des communes de 100 000 habitants et plus peuvent bénéficier d'une indemnité spécifique plafonnée à 6 % de l'indice brut terminal de la FPT. Cette possibilité, dans les autres communes, est limitée au respect d'une enveloppe indemnitaire globale qui correspond aux indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, sans les éventuelles majorations.

Ces indemnités sont calculées en appliquant un taux à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

A titre indicatif, ces taux maximaux sont les suivants depuis le 24 décembre 2025.

| POPULATION              | MAIRE    |                           | ADJOINTS |                           | CONSEILLERS                                                              |
|-------------------------|----------|---------------------------|----------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|                         | Taux     | Indemnité brute mensuelle | Taux     | Indemnité brute mensuelle | Indemnité brute mensuelle                                                |
| Moins de 500 hab.       | 28,10 %  | 1 155,06 €                | 10,89 %  | 447,64 €                  | Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire globale Maire et adjoints |
| De 500 à 999 hab.       | 44,30 %  | 1 820,96 €                | 11,77 %  | 483,81 €                  |                                                                          |
| De 1000 à 3499 hab.     | 55,70 %  | 2 289,56 €                | 21,38 %  | 878,83 €                  |                                                                          |
| De 3500 à 9999 hab.     | 58,30 %  | 2 396,44 €                | 23,32 %  | 958,57 €                  |                                                                          |
| De 10000 à 19999 hab.   | 67,60 %  | 2 778,71 €                | 28,60 %  | 1 175,61 €                |                                                                          |
| De 20000 à 49999 hab.   | 90,00 %  | 3 699,47 €                | 33 %     | 1 356,47 €                |                                                                          |
| De 50000 à 99999 hab.   | 110,00 % | 4 521,58 €                | 44 %     | 1 808,63 €                |                                                                          |
| De 100000 à 200000 hab. | 145,00 % | 5 960,26 €                | 66 %     | 2 712,95 €                |                                                                          |
| 200000 et plus hab.     | 145,00 % | 5 960,26 €                | 72,50 %  | 2 980,13 €                |                                                                          |

**Il est proposé :**

- de fixer les indemnités de fonction de la façon suivante :

| ELUS                               | MAIRE   |                           | ADJOINTS ET CONSEILLERS |                           |
|------------------------------------|---------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
|                                    | Taux    | Indemnité brute mensuelle | Taux                    | Indemnité brute mensuelle |
| MAIRE Commune nouvelle             | 58,30 % | 2 396,44 €                |                         |                           |
| MAIRE Commune déléguée d'Aÿ        | 49,88 % | 2 050,33 €                |                         |                           |
| MAIRE Commune déléguée de Mareuil  | 33,82 % | 1,390,18 €                |                         |                           |
| MAIRE Commune déléguée de Bisseuil | 22,00 % | 904,32 €                  |                         |                           |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Adjoint                            |         |                           | 15,09 %                 | 620,28 €                  |
| Conseiller avec délégation         |         |                           | 4,38 %                  | 180,04 €                  |
| Conseiller avec délégation         |         |                           | 4,38 %                  | 180,04 €                  |
| Conseiller avec délégation         |         |                           | 4,38 %                  | 180,04 €                  |

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

*Monsieur Arnaud Jacquart précise que les modifications apportées concernent l'indemnité de M. Fliniaux devenant maire délégué d'Aÿ ( et qui a accepté de ne pas avoir l'indemnité complète) et celle de M. Collet, qui était devenu adjoint.*

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

## 10. FINANCES : compte financier unique

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. La Commune d'Aÿ-Champagne a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil a siégé sous la présidence de Madame Lisa Pétry Le conseil municipal devra nommer le conseiller qui présidera ).

Le compte financier unique (CFU) est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de Fonctionnement**

|                 |                         |
|-----------------|-------------------------|
| Dépenses        | 6 395 587,54 €          |
| Recettes        | 8 022 849,91 €          |
| <b>RÉSULTAT</b> | <b>+ 1 627 262,37 €</b> |

#### **Section d'Investissement**

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Dépenses        | 2 731 986,34 €        |
| Recettes        | 3 480 623,39 €        |
| <b>RÉSULTAT</b> | <b>+ 748 637,05 €</b> |

**SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE** + 2 375 899,42 €

### **BUDGET ANNEXE PARKING**

#### **Section de Fonctionnement**

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Dépenses        | 0,00 €        |
| Recettes        | 0,00 €        |
| <b>RÉSULTAT</b> | <b>0,00 €</b> |

#### **Section d'Investissement**

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Dépenses        | 0,00 €        |
| Recettes        | 0,00 €        |
| <b>RÉSULTAT</b> | <b>0,00 €</b> |

**SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE** 0,00 €

#### **Il est proposé :**

**d'approuver** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Commune d'Aÿ-Champagne et du budget annexe Parking.

**De donner pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*M. le Maire présente le compte financier unique. Pas de question.*

*Il est proposé Mme Pétry, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présider le vote du CFU. Le conseil municipal accepte cette proposition.*

*Mme Pétry soumet la délibération au vote en rappelant les montants de chaque section.*

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 11. FINANCES : affectation définitive du résultat 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 et constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement positif de ..... 1 627 262,37 €  
- un résultat d'investissement positif de ..... 748 637,05 €  
- Solde des restes à réaliser ..... -1 567 382,00 €  
Soit un besoin de financement en investissement de ..... - 818 744,95 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|                                                                      |                  |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Pour mémoire :<br>Excédent de fonctionnement antérieur reporté ..... | 590 622,28 €     |
| Résultat de la section de fonctionnement 2025.....                   | 1 036 640,09 €   |
| Total (résultat global pouvant être affecté) .....                   | 1 627 262,37 €   |
| Résultat de la section d'investissement 2025 .....                   | 748 637,05 €     |
| Restes à réaliser au 31/12/2025 .....                                | - 1 567 382,00 € |
| SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 .....                      | - 818 744,95 €   |
| <b>AFFECTATION :</b>                                                 |                  |
| ➤ Equilibre de la section d'investissement (c/1068).....             | 818 744,95 €     |
| ➤ Fonds affectés à la section de fonctionnement (c/002).....         | 808 517,42 €     |

**Et de dire** que le résultat définitif est conforme au résultat provisoire ayant fait l'objet de la délibération n°02032026-08 du 02 mars 2026.

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE AL'UNANIMITE

## 12. FINANCES : rapport annuel des ventes et acquisitions

Le conseil municipal devra :

**Prendre connaissance** du rapport annuel sur les ventes et acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisés au cours de l'année 2025 qui s'établit comme suit (voir tableau ci-joint).

**Et annexer** ledit rapport au Compte Financier unique 2025.

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **13. FINANCES : participation de Mutigny, enfants scolarisés sur Aÿ**

Depuis plusieurs années, en raison de l'absence d'école à Mutigny, les enfants de cette commune sont accueillis dans les écoles maternelles et élémentaire d'Aÿ-Champagne. 11 enfants pour 2025/2026 .

Il y a donc lieu de demander une participation financière à la commune de Mutigny.

**Il est proposé de fixer à 614 €** par élève le montant de la participation de la commune de Mutigny pour la scolarisation de ses enfants dans les écoles maternelles et élémentaires d'Aÿ-Champagne pour l'année 2025/2026.

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **14. FINANCES : participation des communes, classe ULIS**

Les élèves ayant des difficultés scolaires sont regroupés dans une classe spécialisée, dite ULIS, des écoles élémentaires d'Aÿ-Champagne.

Pour le cas des enfants venant des communes extérieures, il y a lieu de demander une participation financière à ces dernières.

**Il est proposé de fixer à 622€** Par élève le montant de la participation des communes au fonctionnement de la classe ULIS pour les élèves ressortissants des communes extérieures pour l'année 2025/2026.

*S. Dailly demande combien d'enfants cela concerne. A. Jacquart réponds par le nombre 11.*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **15. FINANCES : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois de la forêt communale**

Le projet de convention de mandat de facturation est annexé à la présente délibération,  
La commune d'Aÿ-Champagne est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier et la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

Il convient de considérer :

- de la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
- que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
- que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

**Il est proposé** que :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

*Pas de question*

DELIBERATION ADOPTEE

## **16. FINANCES : échange de parcelles avec Plurial Novilia (allée des anémones)**

Dans le cadre du projet de reconstruction de l'immeuble les Anémones au quartier de la Tour suite à l'incendie de 2022, il est nécessaire de procéder à une régularisation relative à l'emprise foncière occupée par le bâtiment.

Actuellement, une partie de l'immeuble qui sera prochainement déconstruit et reconstruit est située sur le domaine public. Une délibération n°29092025-79-I du 29 septembre 2025 a déjà procédé à la désaffectation et au déclassement de la partie située sur le domaine public.

Plurial Novilia cède en échange à la commune une partie de sa propriété, occupée dans les faits par des espaces verts gérés par la commune.

Suite à un bornage sur site réalisé le 05 janvier 2026, afin de régulariser une situation déjà réelle sur le terrain, il a été décidé par les deux parties de procéder à un échange de parcelles comme suit :

- Les parcelles F688 d'une contenance de 489 m<sup>2</sup> (identifiée parcelle « d » sur le document projet de modification du parcellaire), ainsi que la parcelle identifiée « a » sur ce même document, d'une surface de 853 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune d'Aÿ-Champagne,

Et

- La parcelle identifiée « b » sur le document du géomètre, d'une contenance de 232 m<sup>2</sup>, appartenant à la société Plurial Novilia

Il est précisé que, suite à l'avis des domaines en date du 24 février 2026, les parcelles sont valorisées de la manière suivante :

La valeur retenue par les services des domaines est de 3,01 € / m<sup>2</sup>, à laquelle il est appliqué une décote de 10%, soit une valeur de 3 600,00 € pour 1 342 m<sup>2</sup>. Le prix au m<sup>2</sup> est ainsi de 2,68 €.

La valorisation de la parcelle cédée par Plurial Novilia, d'une surface de 232 m<sup>2</sup>, s'élève ainsi à 621,76 €.

L'échange aura lieu contre une soulte de la part de la société Plurial Novilia, d'un montant de 2 974,80 €, correspondant à la différence de surface entre les deux parcelles échangées (1 110 m<sup>2</sup> x 2,68 €).

La société Plurial Novilia prendra à sa charge l'intégralité des frais de géomètre et frais d'actes de l'échange

*Pas de question.*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 17. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir procéder à la nomination du futur Directeur Général des Services, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel.

**Il est proposé d'approuver** le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

|                                  | Tableau actuel | Proposition | Nouveau<br>Tableau |
|----------------------------------|----------------|-------------|--------------------|
| Attaché territorial principal TC | 0              | + 1         | 1                  |

*S. Dailly a demandé des informations sur le futur directeur général des services mais le contrat n'étant pas signé, l'information sera envoyée ultérieurement.*

*Mme Bénard-Louis demande si le grade du nouveau directeur des services est au-dessus ou non l'ancien directeur ; ce sera le cas puisque son grade est attaché principal.*

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*M. le Maire présente le tableau des décisions prises sur délégation*

## **18. QUESTIONS DIVERSES**

*S. Dervin a demandé quel était le coût de l'empierrement de la plage de Bisseuil .  
Arnaud Jacquart réponds 7000€ TTC.*

*B. Philippe « : Qui est-ce qui paie ?*

*A. Jacquart : C'est la commune, qui a investi dans ces pierres*

*B. Philippe : donc le contribuable »*

*Mme Bénard-Louis souhaite savoir pourquoi M. Poquet a abandonné son projet de reprise du Proxi.*

*A Jacquart lui réponds qu'il y a avait beaucoup trop de coût de travaux à l'intérieur du bâtiment car il voulait passer une partie de leur production dans ce site ; il avait un autre projet dans une autre commune apparemment qui a été sélectionné.*

*La commune d'Avenay a été citée.*

*A Jacquart indique donc que le bâtiment est à louer et qu'il faudrait qu'il soit investit rapidement. Il n'y a pas de piste sérieuse pour l'instant.*

*M. Bénard-Louis poursuit en questionnant sur un devis de la salle des fêtes et demande si cela ne concerne que la toiture et non la conformité du gymnase ?*

*A Jacquart indique qu'il y a une réflexion en cours « la personne qui est venue , juriste de la société et a fait un devis , c'est de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ; 3 solutions sont proposées entre la plus couteuse ( tout rasé, tout refaire, changer les toits), et rien que l'AMO , il y en a pour 40 000. C'est une étude pour la toiture.*

*Cela dépends du format de solutions qu'on choisira ». M. Jacquart que c'est une étude à 40000€ mais qu'elle sera nécessaire car ce bâtiment a encore mal vécu les derniers gros orages de début juin.*

*M. Bénard-Louis demande s'il y a une climatisation de prévu dans la future médiathèque car il ne semble pas. Et si on ne peut pas climatiser une partie au moins peut-être la salle d'exposition. Est-ce que cela peut être utile ou pas, par rapport à ce quartier ?.*

*A Hubert intervient en indiquant que cela peut être retravaillé mais qu'il faut être en capacité de budgétiser d'équiper les écoles d'une salle de fraîcheur.*

*M. Bénard-Louis « : oui, je suis d'accord*

*A Hubert : j'avoue que quand on me parle de devis maintenant, avec ce qu'ont subi les enfants dans les écoles, j'émets des réserves.*

*M. Bénard-Louis :cela viendra après les écoles alors.*

*A Jacquart : c'est probable après c'est vrai que dans la réflexion, cela aurait pu être pensé*

*M. Bénard-Louis : c'est vrai qu'ils ont fait des auvents mais cela ne suffira pas.*

*L Pétry : la cité commune est plein sud et vu comment elle a été construite, il fait hyper frais dans la cité commune*

*M. Bénard-Louis ; il faisait chaud la dernière fois ».*

*Le ressenti n'a pas été le même en fonction des élus*

*Des échanges se poursuivent sur l'aide aux associations :*

*M. Bénard-Louis : j'ai vu qu'on ne voulait pas aider l'association Notre dame du Gruguet à monter sa tente alors que c'est l'anniversaire des 80 ans, c'est un peu dommage qu'il n'y ait pas 1 ou 2 employés communaux pour aider à monter leur tente .*

*A Jacquart : cela peut se faire de manière exceptionnelle, on le fait pour certaines associations, avec des personnes âgées.*

*M. Bénard-Louis : c'est le cas*

*A Jacquart : il faut voir à l'étude mais cela reste marginal*

*M. Bénard-Louis : c'est un moment important pour Mareuil ».*

*Un élu intervient en indiquant que si on commence à le faire pour l'association, il faudra le faire pour tous et les associations peuvent trouver des bénévoles jeunes pour les aider.*

*M. Bénard-Louis réponds qu'elle est bénévole et qu'elle recrute.*

*A Jacquart « : ta réflexion est intéressante car il y a aussi d'autres associations qui se plaignent de ne pas avoir de main-d'œuvre et je pense qu'en faisant un réseau entre les différentes associations , trouver 4 ou 6 personnes pour monter une tente c'est jouable.*

*On peut mettre un employé communal à condition qu'il y ait d'autres bénévoles.*

*L. Pétry : si on le fais pour eux, on va devoir le faire pour tout le monde et après ce n'est plus équitable.*

*Moi, je viendrai avec mon mari, tu peux nous noter. Il ne le sait pas encore mais...*

*M Bénard-Louis : les chalets, les monter uniquement par les bénévoles, là franchement...*

*A Jacquart : cela demande une formation technique pour les monter, oui ».*

*M. Bénard-Louis indique qu'il y a un risque de casser certains événements , qu'il ne fait pas aller trop loin mais qu'elle comprends qu'il faut mettre des règles.*

*Y. Yahiaoui « : ce n'est pas aller trop loin, les règles, elles existent déjà, depuis 2022. Mais ce n'est pas appliqué et c'est du grand n'importe quoi.*

*A un moment donné, il y a le problème des employés communaux, ils ne sont pas assez nombreux, on se plaint qu'ils ne peuvent pas tout faire. Je suis le premier à être dans des associations, à monter des barnums, etc.. il faut que ce soit cadré. Pour l'instant, la règle , elle sera écrite par tout le monde, tout pourra se discuter au cas par cas pour des situations exceptionnelles ; on ne peut pas entre juin et mi-juillet, mettre 1 ou 2 employés communaux tous les week-ends pour toutes les associations ; si on le fait pour un, l'autre va dire , pourquoi lui et pas moi. Tout doit être définit ; pour l'instant, la règle annoncée est : tout ce qui est à monter , doit être monté par l'association y compris les chalets (après il faudra faire formation, et si personne n'est formé à monter le chalet, ils n'auront pas de chalet. Faudra passer par la formation.*

*M. Bénard-Louis : et le marché de Noël en fin d'année ?*

*Y. Yahiaoui : il faudra se former Michelle*

*L. Pétry : les employés communaux, ils font quand même beaucoup d'heures, un exemple de 2 employées qui sont allées travailler un week-end, derrière il s'en ait suivi un arrêt maladie car trop fatiguée, on a trop besoin de nos agents .*

*M. Bénard-Louis : j'ai été élue et responsable d'associations, j'ai toujours accompagné, on me mettait 1 ou 2 agents... et j'ai toujours cherché à limiter leur temps de travail. Je pense que c'est aussi la responsabilité des présidents d'association.*

*L. Pétry : Arnaud a raison, il faut qu'on arrive à ce que les associations se lient, et puissent s'entraider. Et les élus et en dernier recours les employés.*

*M. Bénard-Louis : il faut aller dans ce sens-là sinon on va tout casser.*

*A Jacquart : on note ta réflexion Michelle ».*

*A Jacquart apporte une information concernant les pierres sur la place de Bisseuil : « la pose de ces pierres a été discutée et souhaité avec les forces de l'ordre, les interventions de secours, qui ont remarqué à plusieurs reprises un énorme tas de voitures dans la plage qui descendaient, avec un accès impossible en cas d'accident ; ces pierres ont été mises pour protéger ce site, ( car on a eu des camions-bennes qui descendaient du bois pour pouvoir faire du feu sur la plage et des gens qui coupaient des branches car leur camion ne passait pas). Interdire ce site était une première chose. La seconde chose, on a observé des stationnements abusifs et anarchiques sur la chaussée, sur les riverains en face qui avaient déjà lieu avant la pose de ces pierres mais qui se sont développés; avec des comportements, c'est plus que des incivilités, on a des jeunes qui partent du pont et qui remontent la rue jusqu'en haut*

de Bisseuil, en insultant les gens, ils font des courses de voiture. Pour y être allé plusieurs fois, j'ai pu y assister ; Jean-Marc aussi en vélo; je vous passe le tas de déchets ramassés chaque soir ; et une population avec un profil inquiétant qui commence à se sentir chez eux dans cet espace. Après échange avec le Sous-Préfet et le Préfet, il y aura une fermeture temporaire de cet endroit, pour tout le monde malheureusement, ce n'est pas ce que je souhaitais, avec la pose de barrière HERAS, pour faire comprendre à tout le monde que cet espace est fermé et que la récréation est finie ; et une réouverture fin 2027 car l'arrêté que j'ai pris va jusqu'en septembre. Donc cela nous laisse un été où cette plage sera à peu près préservée. Les agents de police vont passer tous les jours mettre des contraventions , ce qu'ils ont commencé à faire sur les gens stationnés n'importe comment aux alentours de cette plage. Malheureusement je ne vois que cette manière-là de calmer un peu le jeu.

Le but c'est que cela revienne à une utilisation des Bissotiers, à un endroit calme, mais là on est obligé de dire stop. On a eu des groupements, avec une forte connotation politique et des croix gammées sur le crâne, sur les bras. On a eu des gens du voyage , des jeunes de la cité. Alors il n'y a aucun de ces 3 groupes qui a envie de rentrer dans le dialogue. En journée, on a plus des gens qui posent moins de problème, mais c'est la nuit que les riverains se plaignent du bruit... et c'est le lendemain qu'on constate toutes les incivilités de faites. Donc j'ai eu la décision malheureuse de prendre un arrêté de fermeture temporaire.

T. Bouyé : c'est un sujet connu effectivement , il y a eu une présence terrain, la médiation pour éviter ou en tout cas limiter le dépôt d'ordures lorsque la poubelle était pleine, chose que j'ai fait ce week-end ; force est de constater malheureusement que l'empierrement , comme il est fait aujourd'hui, je vous confirme que les services de secours préfèrent qu'il y ait un passage. Un passage libre ou avec une barrière comme il y avait avant.

A Jacquart : c'est l'idée de pouvoir grillager par la suite

T. Bouyé : historiquement il y avait bien des plots avec une chaîne, dédiée aux services de secours qui devaient intervenir, mais aujourd'hui, cela me semble très très compliqué. J'y suis passé ce week-end , je vous ai croisé Mme Rasselet, j'aurais bien voulu que vous vous arrêtiez pour discuter avec les gens qui étaient sur place, je faisais de la médiation pour leur expliquer que ce n'était pas bien de laisser leurs déchets, qu'ils doivent repartir avec ; qu'on ne distribue pas de sacs pour ne pas les laisser sur place ; je n'ai pas été agressé, j'ai abordé les gens naturellement, mon épouse était avec moi, cela s'est très bien passé.

A Jacquart : vous pouvez y aller un vendredi soir ou un samedi soir

T. Bouyé ; j'y étais vendredi soir

A Jacquart : avant l'arrivée des gendarmes

T. Bouyé : et j'y vais depuis à peu près une dizaine d'année ; après s'il y a des riverains, que je connais très bien , comme maire de Bisseuil, qui souhaitaient depuis de nombreuses années la fermeture totale de la plage pour leur quiétude et limiter ( je les ai reçus), le bruit des enfants la journée, etc... bon, effectivement, c'est aussi un problème à Tours sur Marne, Damery, nombres de plages connaissent ce type de problème...je ne suis pas sûr que la dépense des 7000€ ait montré son efficacité au regard de ce qu'on a pu voir arriver samedi soir.

Jean-Marc Collet : elles y sont depuis jeudi, on verra bien après les résultats, en fonction des amendes que cela a rapporté.

Si cela peut faire partir les gens, ce ne serait pas plus mal...de toute façon, ce n'est pas possible, j'y suis allé 4 fois par jour depuis 1 semaine, sur cette plage et je ne suis pas descendu car entretemps on vous accueille avec des machettes hautes comme cela, cela commence à craindre un peu ; alors vous ne voyez peut-être pas les mêmes choses que moi

T. Bouyé : je ne dis pas que c'est simple

Jean-Marc Collet : pour en revenir à ce que vous dites pour les secours, je veux bien qu'il y ait un accès limité à cause des pierres mais si des pompiers interviennent malheureusement sur une noyade, c'est malheureusement pour récupérer des cadavres ; en fait, pour donner les premiers secours, il faudrait qu'ils soient en permanence sur la plage et assister les gens qui se noient. Je rappelle que la baignade est interdite donc par conséquent la noyade est interdite aussi. Si les gens respectent la loi, il n'y aura pas de problème.

T. Bouyé : vous ne pouvez pas résumer le simple fait d'empêcher les secours d'intervenir de façon plus facile , plus rapide sous prétexte qu'un moment , on a un arrêté de baignade interdite et donc qu'il ne devrait y avoir personne. Cela ne peut pas se résumer à cela.

*L. Pétry : cela n'empêche pas les secours. Aujourd'hui, même sans les pierres, il y a des dizaines et des dizaines de véhicules,*

*T. Bouyé : avec les pierres ?*

*JM Colet : sans les pierres, ils y sont*

*T. Bouyé : ils sont un peu plus haut, vous êtes venus samedi ?*

*L. Pétry : non, sans les pierres ; ils vont jusqu'à dans l'eau avec leur véhicule..*

*T. Bouyé : je ne vous ai pas vu samedi, ni vendredi, ni samedi d'ailleurs*

*L. Pétry : je peux finir ? ils vont avec leur véhicule jusqu'à la plage donc en fait , là les secours ne peuvent approcher. Avec ces pierres, cela dégage cette plage où les secours peuvent venir avec leur zodiaque donc au contraire , cela aide les secours.*

*T. Bouyé : les pierres ? le zodiaque. Non, ce n'est pas possible. Vous êtes allée voir comment c'était placé. Non, on ne peut pas accéder.*

*A Jacquart : la situation nécessitait une réaction rapide et j'ai aussi rencontré les riverains qui sont excédés aux alentours ; ils se sont faits menacés plusieurs fois par des gens qui se garaient devant chez eux donc on ne pouvait pas faire fi de cette situation d'autant plus qu'une des riveraines a un gîte qu'elle compte fermer, qui nous rapporte aussi des taxes de séjour ; économiquement, du tourisme c'est important qu'il en reste à Bisseuil et dans les autres communes déléguées également ; je ne pouvais pas me boucher les oreilles et ne pas l'écouter ;*

*T. Bouyé : mais personne ne l'a jamais fait en fait*

*A Jacquart : mais personne n'a jamais rien fait*

*T. Bouyé : si on a fait beaucoup de choses, beaucoup sur le terrain, mais aujourd'hui, quand on regarde la fréquentation du samedi soir, les pierres n'ont pas été efficaces, je suis désolé. Je vous confirme*

*A Jacquart : alors ce que j'expliquais aux riverains, c'est que les pierres ont été installées pour effectivement protéger cet espace et ensuite mettre des contraventions aux gens qui vont se garer aux abords. On a commencé à le faire dès le lendemain.*

*T. Bouyé ; j'ai croisé la police municipale qui verbalisait les stationnements aux alentours.*

*A Jacquart : cela ne va pas être efficace du jour au lendemain ; il faut quelques jours ou quelques semaines (j'espère pas plus) pour que les gens puissent entériner le fait que cet espace est dédié aux Bissotiers ou riverains*

*T. Bouyé ; juste aux gens qui respectent le site*

*C'est de la prévention que je faisais en allant sur le terrain ».*

*A Jacquart et différents élus indiquent sur les déchets sont encore importants sur cette plage, plusieurs l'ayant constaté.*

*S. Dailly demande comment s'est passé le café des élus sur Aÿ et s'il y aura un compte-rendu.*

*A. Jacquart « J. Izard a fait un tableau récapitulatif*

*J. Izard : Je pourrais vous partager le tableau, Michelle Bénard était avec nous. L'accueil a été plutôt courtois. M. Quinquis de Plurial Novilia était là et il a pu exposer les projets pour le quartier. Les habitants étaient plutôt contents. Avec leurs dires et Michelle pourra en témoigner, ils n'ont vu personne sur ce quartier depuis 20 ans. Cela leur a fait drôle qu'on vienne à leur contact. C'est plutôt très bien et ils sont contents d'avoir de l'écoute et les dires directement de M. Quinquis, plutôt que des on dit sur le devenir du quartier et comment cela va se passer... Les projets exposés : c'est sur les anémones donc destruction sur le dernier trimestre de cette année , reconstruction du nouveau site de logement sur les 2 prochaines années donc fin 2029. Et en théorie, si les lois de finances de l'Etat ne changent pas, réaffectation de la Tour dans l'enchaînement de la fin des anémones. Le gros sujet , ce sont les espaces verts, pour en avoir discuter avec la responsable des espaces verts , c'est + de 500 heures que la commune passe sur ces espaces et malgré tout, cela ne suffit pas ; le nombre d'incivilités également avec les poubelles qui sont brûlées, la gendarmerie passe pourtant régulièrement le soir à pieds pour jouer son rôle de police ; le nombre de déchets de cannettes un peu partout ; un quartier de la Tour laissé à l'abandon qu'il faut qu'on réaffecte de plus en plus et qu'on y retourne. Tout a été discuté avec M. Quinquis, conscient du coup des attentes ; le nombre de trous de rats qu'il peut y avoir autour et au sein des végétations donc beaucoup de questions directement affectées à Plurial Novilia*

*Mais au moins il a pu les entendre. Les échanges ont été très cordiaux de la part des locataires.*

*A Jacquart : on peut estimer à 15/20 personnes, le nombre des participants et beaucoup de monde aux fenêtres qui regardaient , qui n'osaient peut-être pas descendre ou ne voulaient pas mais un peu curieux*

*de savoir ce qui se passait. Vous savez que les 2 derniers cafés des élus ont été faits le mercredi matin, le prochain sera un samedi .*

*J. Izard : 3 octobre à la salle des fêtes d'Aÿ. Pour l'instant il n'y a pas de réunion sur cette commission car l'agent référent sera le nouveau DGS. La première commission sera faite avec son arrivée. Et on est à l'étude sur une future date sur Mareuil en novembre.*

*M. Bénard-Louis indique que ce sera en même temps que les Coteaux propres.*

*A Jacquart : les gens nous ont demandé que ce soit un samedi donc on a pris ce qui restait pour 2026 ( au niveau des disponibilités de la salle »).*

*M. Bénard-Louis revient sur le prix du repas et demande si c'est bien le prix des ingrédients et non pas le prix de la main d'œuvre.*

*B. Saint-Léger « : c'est le cout global des produits .*

*Si je puis clarifier mon propos de tout à l'heure, concernant l'intervention de Mme Rondelli-Luc sur cette notion de petits arrangements entre amis, j'ai répondu que nous n'étions pas amis et c'est majoritairement le cas, mais nous avons été élus dans une vision commune de mener un programme à bien sur ces 7 prochaines années, et j'espère que des affinités plus personnelles se mettront en place et commencent déjà à découler mais prioritairement nous sommes là pour travailler, nous engager en tant qu'élus pour améliorer le cadre de vie de notre belle commune d'Aÿ-Champagne. Il n'y a pas besoin d'amitiés.*

*V. Rondelli-Luc : nous aussi, nous avons été élus. Il y a des gagnants , il y a des perdants. Et je pense aussi, qu'on souhaite travailler.*

*B. Saint-Léger : dans ma remarque, je ne parlais pas de vous, je parlais de la majorité , qui par la fusion ne se connaissait pas , et s'est unie pour travailler dans un programme commun. Je ne parlais pas de vous, je parlais de cette notion globale , de cette fusion qui nous permet aujourd'hui, d'être là à cette place pour travailler de manière pérenne.*

*V. Rondelli-Luc : je pense que qu'il faudrait ouvrir encore plus le cercle*

*B. Saint-Léger : je pense que je le fais au niveau de ma commission et je ne doute pas que mes collègues le fassent également.*

*V. Rondelli-Luc : juste c'est une remarque pour la CAO, effectivement il n'y a pas d'obligation que nous y soyons mais cela se fait couramment et dans les grandes instances, grandes villes, départements et mettre l'un d'entre nous en titulaire , cela ne mettait rien en péril pour voter ; cela permettait d'ouvrir le débat, ma remarque était comme cela. Effectivement j'ai un peu mal pris le fait que vous me répondiez que nous ne sommes pas amies, mais on travaille tous pour la même chose.*

*B. Saint-Léger : vous pouvez parler avec Mme Dailly, M. Dervin, au niveau de ma commission on est sur une ouverture et je ne doute pas que sur les autres commissions, c'est la même organisation pour améliorer et ancrer notre cadre de vie.*

*T. Bouyé : il n'y a aucune information, aucune sollicitation sur ce qui se passe sur Bisseuil , commune déléguée ; je souhaiterais savoir quand aura lieu le fauchage des abords des routes de Montignotte direction Avenay val d'Or ; les routes deviennent très dangereuses.*

*L. Pétry : cela arrive dans 15 jours, les 2 entreprises qui ont été sollicitées, les mêmes que habituellement interviennent au même moment que les années passées.*

*T. Bouyé : ah non,*

*L. Pétry : dans 15 jours et on a demandé à ce que le Gruguet soit fauché un peu tardivement cette année pour la procession*

*T. Bouyé : on intervient pas comme les autres années, on intervenait quand il fallait intervenir.*

*L. Pétry : en terme de délai, Gaétan a fait comme l'année dernière ».*

*M. Bénard-Louis précise que 2 entreprises différentes intervenaient sur les communes.*

*Ce que confirme M. Jacquart, 1 entreprise pour Mareuil et une autre pour Aÿ et Bisseuil et précise que ce dossier a été géré par Gaétan, devant déléguer certains dossiers.*

*Poursuite des échanges sur le sujet :*

*T. Bouyé « : pour Bisseuil et Aÿ, je m'en occupais*

*A Jacquart : comme il n'y a pas de DGS, on fait confiance aux agents, ce décalage est peut être dû à cela*

*M. Bénard-Louis : pour Mareuil, c'est conforme à ce qui existait*

*T. Bouyé : pour nous c'est en retard. J'ai le mail de fauchage Mme Pétry, il ne faut pas dire non ; je sais quand j'ai lancé les opérations »*

*R. Fliniaux « je voudrais en revenir au maire délégué d'Aÿ, Thierry, tu dis que ce n'est pas indispensable, c'était quand même bien dans votre programme.*

*T. Bouyé : ah non pas du tout ; je m'excuse pas du tout ; cela a pu être échangé en réunion mais cela n'était pas dans le programme »*

*S. Dailly indique qu'il faut reprendre les supports.*

*A Jacquart indique qu'il n'a pas de complexe à faire voter un maire délégué d'Aÿ tellement la masse de travail est importante.*

*T. Bouyé ajoute « notre strate des habitants, au niveau des indemnités si on y regarde de près on approche une strate d'habitants de 200 000, on est moins de 6000 , je parle de somme d'indemnités, voilà CQFD ».*

*Après que Mme Dansin ait relevé que l'élection d'un maire délégué d'Aÿ existait avant, M. Bouyé et Mme Bénard-Louis ajoutent que ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas changer, qu'il faudra évoluer notamment dans le prochain mandat.*

*A Jacquart conclut que pour ce mandat M. Fliniaux a été élu, qu'on a besoin de lui et qu'il faut avancer.*

*Il n'y a plus de question, la séance est levée.*

Fin de séance : 19h55

Arnaud JACQUART  
Maire



Maurine HARO  
Secrétaire de séance

